



RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Module de réception des soumissions
de l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de
marchés

**DEMANDE DE PROPOSITION
(DDP)**

MODIFICATION #5

Courriel de soumission :

pc.soumissionsest-bidseast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de **25 mégaoctets**. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Commentaires

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Porte d'entrée de la Rouge : un centre pour l'accueil des visiteurs, l'apprentissage et la collectivité du Parc urbain national de la Rouge, Toronto (Ontario).		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-20-0012/A		Date: 4 septembre 2020
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-20-00922458		Client Ref. No. – No. de réf du client. n/a
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 22 septembre 2020	Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@canada.ca		
Telephone No. - No de telephone		(343) 585-3836
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone:		
Facsimile No. - N° de télécopieur:		
Email – Courriel :		
Signature		Date

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

MODIFICATION #5

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:

1. La date de clôture a changé à mardi 22 septembre 2020 à 14h00 HAE ;

2. Questions, réponses, clarifications :

- 1) En raison de la complexité de la préparation d'une réponse complète à la demande de proposition (DDP), nous aimerions avoir une extension de la date limite d'envoi des soumissions jusqu'au vendredi 25 septembre.

Réponse : La date limite de soumission des demandes de propositions a été prolongée jusqu'au 22 septembre 2020, à 14 heures (heure de l'Est).

- 2) Compte tenu de la saison des vacances et de la rentrée scolaire spéciale en raison de la COVID-19, nous aimerions demander une prolongation de 2 semaines de la date de clôture.

Réponse : La date limite de soumission des demandes de propositions a été prolongée jusqu'au 22 septembre 2020, à 14 heures (heure de l'Est).

- 3) Dans le descriptif du projet et de services requis, section 1.6, l'architecte est tenu de faire appel aux services d'un ingénieur en géotechnique. Tous les architectes de l'Ontario ont accès à une assurance responsabilité professionnelle commune par le biais de Pro-Demnity. Après avoir examiné les limites de la police, la responsabilité des études et analyses géotechniques doit être assumée par le client et constituerait un risque non assurable pour les architectes de la province de l'Ontario. Nous demandons que l'ingénieur en géotechnique soit engagé directement par l'APC et que les rapports soient mis à la disposition de l'architecte retenu pour éclairer la conception de la structure.

Réponse : Veuillez consulter la modification #2, question 7 et la modification #3, question 6.

- 4) Dans le descriptif du projet et de services requis, section 1.6, l'architecte est tenu de faire appel aux services d'un ingénieur en environnement. L'APC peut-elle confirmer les services de ce consultant ? Si ces services sont limités à la conception durable, veuillez clarifier par addendum. Si ces services sont liés à l'évaluation environnementale et/ou à la détermination et aux conseils en ce qui concerne les matières dangereuses, veuillez noter que ces services constitueraient un risque non assurable pour les architectes exerçant dans la province de l'Ontario. Ces services doivent être retenus directement par le client.

Réponse : Veuillez consulter la modification #2, question 6 et la modification #3, question 6.

- 5) La demande de propositions stipule ce qui suit : « Incorporer des solutions durables de pointe dans l'esprit des normes et certifications de développement durable telles que le *Living Building Challenge* et la Maison passive ».

Est-ce que le proposant est tenu :

- a. d'incorporer les principes de la maison passive dans la conception OU
- b. de concevoir selon la norme des maisons passives ? OU
- c. de concevoir et certifier le bâtiment selon la norme de la maison passive ?

D'après notre expérience, sans qu'il soit nécessaire de certifier le bâtiment selon la norme sur les maisons passives, les projets atteignent rarement les performances réelles d'une maison passive une fois en activité. Nous recommandons donc de fixer l'exigence de certification des maisons passives dès le début du projet, et d'inclure ainsi la certification dans la demande de propositions.

Si la certification Maison passive est demandée, la certification LEED sera-t-elle également exigée ?

Réponse : Veuillez consulter la modification #2, question 1

- 6) La section 3.2.2 : Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets** se concentre sur le personnel principal (ou senior). Considérant notre respect au nombre limite de pages, pouvons-nous avoir quelques précisions quant au contenu de cette section ? Les CV du personnel clé sont-ils censés être évalués pour cette section, ou sommes-nous censés inclure d'autres informations supplémentaires ? En outre, est-il prévu que seuls ces neuf CV soient inclus dans l'ensemble du document, ou pouvons-nous inclure les CV dans les annexes pour l'ensemble du projet et l'équipe de sous-consultants ?

Réponse : Veuillez consulter la modification #3, question 2

- 7) Pouvez-vous fournir des précisions sur l'étendue des travaux du consultant chargé de la mise en service ? Étant donné que l'un des objectifs possibles du projet est d'obtenir la certification LEED Platine, est-il correct de supposer que vous aurez besoin de la voie 1 (option 1 et 2) et de la voie 2 de la mise en service amélioré ?**

Réponse : Oui, cela est correct et représente le niveau des services attendu pour la mise en service (Commissioning).

- 8) Notre consultant pour la mise en service a identifié les éléments suivants, énumérés à la page 26 du document *descriptif du projet et de services requis* (5.3.7), comme étant inhabituels : « Identifier en mètres carrés la surface à fournir au personnel d'entretien, y compris l'entreposage et les ateliers pour la mécanique, l'électricité et l'entretien ménager ; Définir les archives de vérification du projet (système de stockage et de récupération des données) ». Pouvez-vous clarifier ces points ?**

Réponse : Le consultant de mise en service doit fournir des indications sur le programme fonctionnel et technique afin de garantir que les besoins d'entretien et l'accès aux équipements installés sont pris en compte. Les archives du projet devraient inclure tous les documents de mise en service qui contiennent des données jugées essentielles à un dossier complet du projet et de tous les systèmes qui le composent. Ils devraient permettre la formation du personnel, ainsi que l'exploitation, l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les systèmes, composants et équipements du bâtiment et du site. Il devrait également inclure un calendrier de maintenance préventive.

- 9) Veuillez confirmer si le projet sera soumis pour approbations municipales, incluant le zonage, les plans de site et le permis de construction nécessitant que la documentation soit conforme au code du bâtiment de l'Ontario SB-10 et la norme verte de Toronto (Toronto Green Standard).**

Réponse: Oui, le projet doit être soumis pour approbations municipales. La conception du bâtiment sera basée sur le code fédéral, toutefois, en général, Parcs Canada se conformera volontairement aux exigences les plus strictes.

- 10) Bien que le gouvernement fédéral ne reconnaisse pas officiellement les compétences des autres niveaux de gouvernement, est-ce que la conformité volontaire aux exigences de ces autres niveaux de gouvernement est une exigence ?**

Réponse : Oui, en général, Parcs Canada se conformera volontairement aux exigences les plus strictes en cas de chevauchement.

- 11) Devrons-nous soumettre à la ville de Toronto une demande d'approbation de plan de site et de permis de construction ?**

Réponse : Oui, le projet doit être soumis pour approbation par la municipalité.

- 12) Devons-nous engager « l'ingénieur-conseil en matière de code et de sécurité des personnes » ou il peut s'agir d'un architecte spécialisé qualifié ?**

Réponse : Il appartient au consultant de proposer une équipe qui répondra à toutes les exigences du projet.

- 13) Veuillez clarifier les exigences relatives à un « consultant en protection incendie » : est-ce pour la conception des gicleurs ? Ou s'agit-il simplement du code et de la sécurité des personnes ? Si seulement relié au code, peut-il s'agir d'un architecte qualifié (voir question 12) ?**

Réponse: Oui, ceci concerne la protection incendie, la conception des systèmes de gicleurs et les aspects liés au code et à la sécurité des personnes. Il appartient au consultant de proposer une équipe qui répondra à toutes les exigences du projet.

- 14) Qui est responsable des minutes de réunions de construction après la réunion de démarrage ?**

Réponse: L'entrepreneur général sera responsable des minutes de réunion suite à la réunion de démarrage.

- 15) Est-ce que la loi sur la construction (Ontario) s'applique?**

Réponse: Les clauses et conditions fédérales ont préséance.

- 16) Veuillez préciser le rôle de l'ingénieur en environnement et les qualifications attendues. Des écologistes qualifiés, qui fournissent des évaluations écologiques terrestres et des études d'impact, seraient-ils acceptés pour ce rôle ? Si l'intention est que l'évaluation environnementale du site inclut la flore, la faune, l'arboristerie, les espèces en péril ou les relevés sur la faune ? Ou s'il y a des contaminations potentielles anticipées (et là pour l'analyse du sol/de l'eau) ?**

Réponse : Veuillez consulter la modification # 2, question 6 et la modification # 3, question 3. Parcs Canada réalisera une étude d'impact environnemental pour le projet à l'interne.

- 17) Concernant les 3 projets entrepris au cours des 10 dernières années, est-ce que l'on peut présenter des projets qui sont en cours ou ils doivent être achevés ?**

Réponse : Veuillez consulter la modification # 2, nous recherchons « un maximum de 3 projets achevés réalisés au cours des 15 dernières années ».

- 18) Pouvez-vous préciser pour quels sous-consultants/disciplines le client souhaite recevoir des services et des honoraires ? Est-il limité aux disciplines ci-dessous ?**

- a. Architecte principal**
- b. Ingénieur civil principal**
- c. Ingénieur principal de l'environnement**
- d. Ingénieur principal en géotechnique**
- e. Ingénieur principal en structures**
- f. Ingénieur mécanicien principal**
- g. Ingénieur électricien principal**
- h. Ingénieur principal en protection contre les incendies**
- i. Architecte-paysagiste principal**

Les pages 8 et 9 du document sur le *descriptif du projet et des services* requis décrivent une équipe de consultants complète, avec beaucoup plus de disciplines que celles mentionnées ci-dessus. Toutefois, les disciplines supplémentaires ne sont pas mentionnées dans la demande de propositions elle-même ni dans les sections notées ci-dessous :

- 1. Annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe (page 8-10)**
- 2. Annexe C - Formulaire de proposition de prix (page 16-17)**
- 3. Identification des membres de l'équipe d'expert-conseil (page 20)**
- 4. Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets (page 21)**

De plus, il est également explicitement indiqué que nous ne devons pas modifier le formulaire de proposition de prix, qui ne prévoit des espaces que pour les 9 disciplines énumérées ci-dessus.

Réponse : Le tableau des honoraires fixes figurant à la page 16 de la demande de propositions doit inclure les honoraires de tout le personnel nécessaire à la réalisation du projet, et n'est pas limité aux neuf membres du personnel clé évalués dans les exigences cotées.

Le formulaire de proposition de prix comporte une section pour les tarifs supplémentaires « B) Employés » qui a pour but de fournir les tarifs supplémentaires dont le soumissionnaire a besoin pour compléter la soumission.

19) Si nous devons fournir toutes les disciplines énumérées dans le *descriptif du projet et des services requis*, pouvons-nous demander une augmentation de 10 pages ainsi qu'une prolongation de la date limite pour le dépôt ?

Réponse : Le formulaire d'identification de l'équipe d'expert-conseil (Annexe A) et les CV ne compte pas dans la limite de page. La date limite de soumission des demandes de propositions a été prolongée jusqu'au 22 septembre 2020, à 14 heures (heure de l'Est).

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES